

NORME
INTERNATIONALE

ISO
2709

Troisième édition
1996-08-15

**Information et documentation — Format
pour l'échange d'information**

iTeh STANDARD PREVIEW
Information and documentation — Format for information exchange
(standards.iteh.ai)

[ISO 2709:1996](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b70ec97d-5e63-4c7a-ada7-66962fab1cc/iso-2709-1996>



Numéro de référence
ISO 2709:1996(F)

Sommaire

Page

| | | |
|-----|---|---|
| 1 | Domaine d'application | 1 |
| 2 | Références normatives | 1 |
| 3 | Définitions | 1 |
| 4 | Structure de format de communication pour les notices | 2 |
| 4.1 | Label de notice | 2 |
| 4.2 | Répertoire | 3 |
| 4.3 | Zones | 4 |

Annexe

| | | |
|---|---------------------|---|
| A | Bibliographie | 6 |
|---|---------------------|---|

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2709:1996](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b70ec97d-5e63-4c7a-ada7-66962fabblcc/iso-2709-1996)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b70ec97d-5e63-4c7a-ada7-66962fabblcc/iso-2709-1996>

© ISO 1996

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2709 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 4, *Applications informatiques en information et documentation*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 2709:1981), dont elle constitue une révision technique.

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2709:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b70ec97d-5e63-4c7a-ada7-66962fab1cc/iso-2709-1996>

Information et documentation — Format pour l'échange d'information

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fixe les prescriptions relatives à un format d'échange général qui contiendra des notices donnant les descriptions des documents de tout type susceptibles d'être inclus dans une bibliographie, ainsi que d'autres sortes de notices. Elle ne précise ni la taille ni le contenu des enregistrements, et n'attribue aucune valeur aux étiquettes, aux indicateurs ou aux identificateurs, ces spécifications étant définies en fonction du format de mise en œuvre d'une application particulière.

La présente Norme internationale définit une structure générale, un cadre destiné spécifiquement aux communications entre systèmes de traitement de l'information et non pas à l'exploitation à l'intérieur de ces systèmes.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO/CEI 646:1991, *Technologies de l'information — Jeu ISO de caractères codés à 7 éléments pour l'échange d'information*.

ISO/CEI 10646-1:1993, *Technologies de l'information — Jeu universel de caractères codés à plusieurs octets — Partie 1: Architecture et table multilingue*.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent. Elles sont présentées dans l'ordre correspondant à la figure 2.

3.1 notice: Ensemble de zones comprenant un label de notice, un répertoire et des données.

NOTE 1 Il est recommandé que la création de liens entre des notices et leur division en sous-notices, autorisée si nécessaire, soient mises en œuvre telles que prescrites dans le format d'échange explicité.

3.2 zone: Partie de longueur variable d'une notice contenant une catégorie particulière de données, située après le répertoire et associée à une entrée de ce répertoire.

NOTE 2 Une zone peut contenir une ou plusieurs sous-zones.

3.3 identificateur (de sous-zone): Donnée constituée d'un ou plusieurs caractères précédant immédiatement une sous-zone et l'identifiant.

3.4 indicateur: Première donnée, si elle existe, associée à une zone et fournissant une information supplémentaire sur le contenu de la zone, sur la relation entre cette zone et d'autres zones de la notice, ou sur l'opération nécessaire à certains traitements de données.

3.5 répertoire: Index donnant la position des zones à l'intérieur d'une notice.

3.6 label de notice: Zone située au début de chaque notice et fournissant des paramètres pour le traitement de cette notice.

3.7 image du répertoire: Ensemble des paramètres prescrivant la structure des entrées du répertoire.

3.8 caractère séparateur: Caractère de commande utilisé pour séparer et caractériser des unités de données de façon logique et, éventuellement, hiérarchique.

3.9 sous-zone: Partie d'une zone contenant un élément bien défini d'information.

3.10 sous-notice: Groupe de zones, à l'intérieur d'une notice, pouvant être traitées comme un tout.

3.11 structure: Disposition des différentes parties d'une notice.

3.12 étiquette (de zone): Ensemble de trois caractères associés à une zone et utilisés pour son identification.

4 Structure de format de communication pour les notices

La structure générale d'une notice est schématisée à la figure 1. Une structure plus détaillée est schématisée à la figure 2, qui inclut les quatre alternatives possibles pour les zones des données.

| |
|----------------------|
| Label de notice |
| Répertoire |
| Zones |
| Séparateur de notice |

Figure 1 — Structure générale

Une notice comprend les zones de longueur fixe et les zones de longueur variable se succédant selon la séquence illustrée à la figure 2 et qui sont:

- un label de notice (longueur fixe);
- un répertoire (longueur variable);
- un indicateur de notice (longueur variable);
- des zones réservées (longueur variable);
- des zones de données (longueur variable);
- des séparateurs de zones, c'est-à-dire le séparateur IS2 de l'ISO/CEI 646 ou de l'ISO/CEI 10646;
- un séparateur de notice, c'est-à-dire le séparateur IS3 de l'ISO/CEI 646 ou de l'ISO/CEI 10646.

Un séparateur de zones termine le répertoire, l'identificateur de notice, les zones réservées et les zones de données. Un séparateur de notice termine chaque notice.

4.1 Label de notice

Le label de notice illustré à la figure 2 est de longueur fixe et sa composition est la suivante.

4.1.1 Longueur de la notice (positions de caractères 0 à 4)

Nombre de caractères de la notice, y compris le label de notice, le répertoire, les zones et le séparateur de notice. La longueur est un nombre de 5 chiffres décimaux, justifié à droite et complété à gauche par des zéros, si nécessaire.

NOTE 3 La longueur de notice décrite ici est une longueur d'enregistrement logique. Pour des raisons pratiques relevant du transfert des données sur bandes magnétiques, il peut être nécessaire de diviser l'information en blocs.

4.1.2 Statut de la notice (position de caractère 5)

Caractère unique, à définir dans une Norme internationale particulière d'application, décrivant l'état de la notice, par exemple nouveau ou corrigé.

En l'absence d'une Norme internationale, des accords spécifiques doivent être conclus entre les partenaires de l'échange.

4.1.3 Codes d'application (positions de caractères 6 à 9)

Les codes ne sont pas définis dans la présente Norme internationale. Des accords spécifiques doivent être conclus entre les partenaires de l'échange.

4.1.4 Longueur de l'indicateur (position de caractère 10)

Chiffre décimal unique, donnant le nombre de caractères des indicateurs. S'il n'y a pas d'indicateur, ce chiffre est zéro.

4.1.5 Longueur de l'identificateur (position de caractère 11)

Chiffre décimal unique, donnant le nombre de caractères de l'identificateur. Le premier ou le seul caractère de cet identificateur doit toujours être le caractère IS1 de l'ISO/CEI 646 ou de l'ISO/CEI 10646.

S'il n'y a pas d'identificateur, ce chiffre est zéro.

4.1.6 Adresse de base des données (positions de caractères 12 à 16)

Nombre de cinq chiffres décimaux, justifié à droite et complété par des zéros à gauche, si nécessaire. Sa

valeur donne le nombre total de caractères du label de notice et du répertoire, y compris le séparateur de zones qui se trouve à la fin du répertoire.

4.1.7 À définir par les systèmes utilisateurs (positions de caractères 17 à 19)

Ces positions sont définies par les systèmes utilisateurs.

4.1.8 Image du répertoire

Position de caractère 20: Chiffre décimal unique, donnant le nombre de caractères de la partie «longueur de zone» de chaque entrée du répertoire.

Position de caractère 21: Chiffre décimal unique, donnant le nombre de caractères de la partie «position du premier caractère» de chaque entrée du répertoire.

Position de caractère 22: Chiffre décimal unique, donnant le nombre de caractères de la «partie dépendante de l'application» de chaque entrée du répertoire.

Position de caractère 23: Réservée pour un usage ultérieur.

4.2 Répertoire

Le répertoire est composé d'un nombre variable d'entrées, correspondant chacune à une zone particulière (identificateur de notice, zones réservées et zones de données). Le répertoire se termine par un séparateur de zones.

4.2.1 Entrée du répertoire

Chaque entrée comprend, dans l'ordre

- une étiquette;
- la longueur de la zone;
- la position du premier caractère;
- la partie dépendante de l'application.

L'étiquette se compose de trois caractères. Aucune des parties de l'entrée ne doit comporter plus de neuf caractères. Toutes les entrées d'un répertoire doivent avoir la même structure.

4.2.2 Étiquette

Les trois caractères d'une étiquette prescrivent le nom de la zone correspondante, selon un code à définir dans une Norme internationale d'application.

En l'absence d'une Norme internationale, des accords spécifiques doivent être conclus entre les partenaires de l'échange.

4.2.3 Longueur de la zone

Cette longueur est

- soit le nombre total des caractères de la zone indiquée par l'étiquette précédente [y compris le ou les indicateur(s) et le séparateur de zones];
- soit zéro, dans le cas où l'entrée du répertoire correspond à une zone dont la longueur totale dépasse le plus grand nombre décimal (n) pouvant être contenu dans la partie «longueur» d'une entrée du répertoire. Dans ce cas, on considère que la zone est divisée en parties de longueurs toutes égales à (n), sauf la dernière. À chaque partie correspond une entrée du répertoire comportant l'étiquette de la zone et la position du premier caractère de cette partie. La longueur «zéro» indique que l'entrée du répertoire se rapporte à une zone qui n'est pas la dernière et que la longueur de cette partie est égale à (n);
- soit le nombre de caractères (y compris le séparateur de zones) dans la dernière partie d'une zone qui a été traitée conformément à b).

Dans les cas b) et c), toutes les entrées du répertoire se rapportant aux différentes parties de la même zone doivent être consécutives et adjacentes.

4.2.4 Position du premier caractère

Nombre décimal donnant la position du premier caractère de la zone identifiée par l'étiquette précédente, par rapport à l'adresse de base des données [c'est-à-dire que la position du premier caractère de la première zone qui suit le répertoire est 0 (zéro)].

4.2.5 Partie dépendante de l'application

La «partie dépendante de l'application» de l'entrée, lorsqu'elle existe, contient des informations de contrôle portant sur la zone référencée par l'entrée.

4.3 Zones

Toutes les zones doivent se terminer par un séparateur de zones.

Il y a trois types de zones:

- a) la zone de l'identificateur de notice: étiquette 001¹⁾;
- b) les zones réservées: étiquettes 002 à 009 et 00A à 00Z²⁾, selon les besoins;
- c) les zones de données: étiquettes 010 à 999 et 0AA à ZZZ, selon les besoins.^{2) 3)}

4.3.1 Zone de l'identificateur de notice

Caractères attribués de façon unique à une notice, par l'organisme qui crée la notice.

NOTE 4 Les zones d'identificateur de notice ne contiennent ni indicateurs ni identificateurs.

4.3.2 Zones réservées

Une zone réservée fournit des informations qui peuvent être nécessaires au traitement de la notice.

NOTE 5 Les zones réservées ne contiennent ni indicateurs ni identificateurs.

4.3.3 Zones de données

Chaque zone se compose d'indicateur(s) [facultatif(s)], d'identificateur(s) [facultatif(s)], de données et d'un séparateur de zones. La présence et la longueur des indicateur(s) ou identificateur(s) sont déterminées par les mentions «longueur de l'indicateur» et «longueur de l'identificateur» dans le label de notice, et doivent être utilisées de façon identique dans chaque zone de données d'une même notice.

Chaque zone de données d'une notice doit, par conséquent, être construite selon l'une des alternatives suivantes.

- a) **données:** Dans ce cas, la longueur de l'indicateur et la longueur de l'identificateur dans le label de notice sont mises à zéro. Voir figure 2, alternative 1.
- b) **identificateur et données:** Dans ce cas, la longueur de l'indicateur dans le label de notice est mise à zéro et la longueur de l'identificateur est mise à 1 ou plus. Voir figure 2, alternative 2.
- c) **indicateur et données:** Dans ce cas, la longueur de l'indicateur dans le label de notice est mise à 1 ou plus et la longueur de l'identificateur est mise à zéro. Voir figure 2, alternative 3.
- d) **indicateur, identificateur et données:** Dans ce cas, la longueur de l'indicateur et la longueur de l'identificateur dans le label de notice sont mises à 1 ou plus. Voir figure 2, alternative 4.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standardsiteh.ai)

ISO 2709:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b70cc97d-5c63-4c7a-ada7-66962fabblcc/iso-2709-1996>

1) 0 signifie zéro.

2) Utiliser indifféremment lettres majuscules ou minuscules pour les caractères alphabétiques.

3) Toute combinaison de caractères numériques et alphabétiques est autorisée. Lorsqu'on utilise des étiquettes alphanumériques, celles-ci ne doivent pas commencer par 00 car seules les zones réservées peuvent commencer par deux zéros.

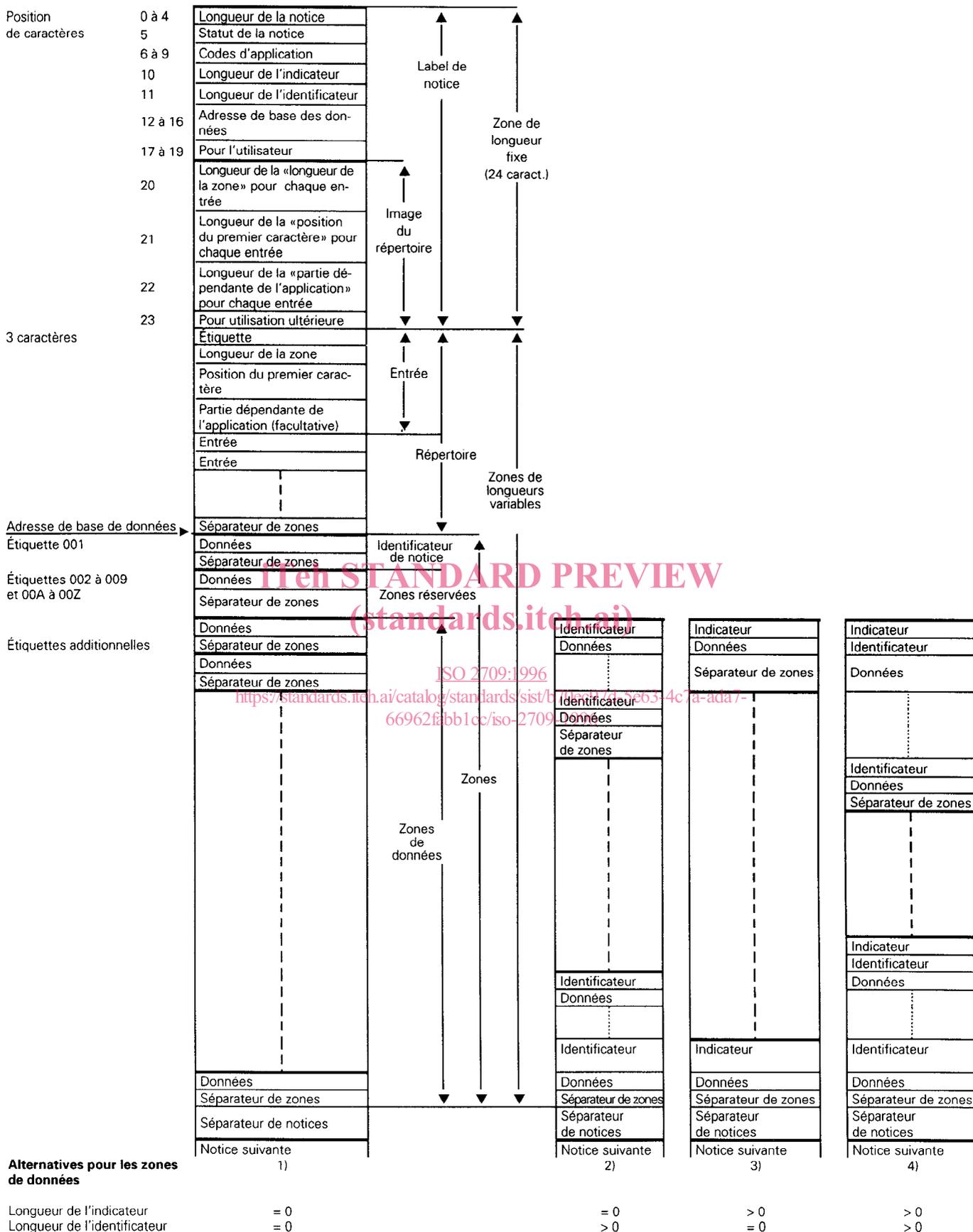


Figure 2 — Structure détaillée d'une notice